

Vaud

Autor(en): **Cavin, Ernest / Dind, Georges / Anken, Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **60/1969 (1969)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-115682>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

10 classes d'élèves de l'école secondaire ou apprenties, programme réparti sur 6 semaines de vacances.

Le nombre des élèves ménagères régulières est en constante régression.

Les cours de démonstration, les séances d'information aux anciennes élèves, aux adultes, demandent d'être largement intensifiés. Il faut que les portes de l'école ménagère soient ouvertes à un large public. On souhaiterait voir se développer la formule de conseillères ménagères, comme cela existe en économie rurale.

Ecoles normales

La modification la plus importante de l'année 1968 est sans doute la division de l'école normale en deux cycles: le premier, d'une durée de trois ans, consacré exclusivement à la formation générale et à l'orientation professionnelle; le deuxième, de deux ans, servant en premier lieu à la formation méthodologique et pratique et au perfectionnement de l'enseignement en langue maternelle et en mathématiques. Trois groupes de branches à option complètent et enrichissent le programme obligatoire:

1. Langues, histoire.
2. Mathématiques, sciences naturelles.
3. Musique, chant, dessin.

Ajoutons enfin que la pénurie de personnel enseignant a nécessité l'augmentation du nombre d'admissions aux écoles normales et qu'un cours de formation accélérée d'une année a été créé dans les deux écoles normales de Sion. Pouvaient se présenter à l'examen d'entrée pour ce cours d'une année, les jeunes gens et jeunes filles en possession d'un diplôme ou d'une maturité.

P. BOURBAN

VAUD

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Réforme vaudoise et coordination romande

Quant à la réforme vaudoise, deux événements ont marqué l'année 1969:

- la désignation et l'entrée en fonctions, le 15 avril, du délégué à la réforme et à la planification scolaires, M. Fernand Barbay, jusqu'alors directeur des écoles primaires de Renens;
- la constitution définitive et les premières séances de la commission consultative du Conseil de la réforme et de la planification scolaires (CREPS); miroir de l'opinion publique, constituée par une équitable représentation des régions du canton, des grandes options politiques, des différents milieux socio-professionnels, elle est présidée par M. Philippe Junod, président des Tribunaux de la Broye.

Pour sa part, le Collège d'experts a élaboré le cahier des charges du délégué à la réforme, étudié les rapports déposés par les groupes de travail: structures, objectifs fondamentaux, régime scolaire, étude du recensement, formation des maîtres. Présidé jusqu'au début de décembre par le secré-

taire général du département, il l'est dorénavant par M. Georges Michaud, directeur du Collège secondaire de Béthusy: en effet, il a paru souhaitable qu'il y ait une certaine distance entre les travaux du Collège d'experts ou des groupes et la présidence du Conseil de la réforme et de la planification scolaires, qu'assume normalement le chef du département, ou son secrétaire général, assisté des responsables du département.

Après une période de ralentissement des travaux, l'entrée en fonctions du délégué à la réforme a permis de les activer et de présenter à la commission consultative, avant les vacances d'été, un rapport sur les objectifs fondamentaux de l'enseignement et deux propositions de structures, s'inspirant notamment des modèles suédois ou allemand, qui furent bien accueillis par elle.

Mais le développement des travaux du CREPS a montré à quel point la recherche, la réflexion, l'expérimentation pédagogiques dépassent les possibilités d'un canton et combien il importe que les travaux du CREPS vaudois puissent s'inscrire dans un cadre romand.

Même si l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP) et le siège du secrétariat à la coordination scolaire en Suisse romande sont à Neuchâtel, la collaboration la plus étroite est en voie de réalisation avec M. Jean Cavadini, délégué à la coordination, et ultérieurement avec M. Samuel Roller, directeur de l'Institut; le fait que le secrétaire général du département vaudois soit en même temps le secrétaire de la Conférence romande des chefs de départements est bien propre à favoriser cette collaboration.

Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire

Installé désormais dans une agréable propriété au Signal, le Séminaire a développé en 1969 ses deux sections: formation des maîtres, dirigée par M. François Bettex, et centre de documentation pédagogique et de moyens audio-visuels, dirigé par M. Léon Prébandier. La coordination entre ces deux activités, l'harmonisation des interférences éventuelles, est affaire du directeur, le professeur Georges Panchaud, président de l'École des sciences sociales et politiques.

En ce qui concerne la préparation professionnelle des futurs maîtres secondaires, les stagiaires de l'année 1968-1969 ont exprimé, par écrit, à la fin de leur année de stage, un certain nombre de critiques et de propositions quant à l'organisation du Séminaire. Ce qu'il est réjouissant d'y constater, c'est que l'exigence d'une préparation pédagogique et professionnelle n'est plus contestée, ni ne sont remis en question les principes de base du système: simultanéité d'une formation pédagogique générale et des séminaires de didactique, avec la responsabilité d'un enseignement dans un collège, dont les stagiaires assument entièrement la responsabilité.

Le mémoire des stagiaires a été remis à la commission consultative des Etudes pédagogiques, qui l'étudie, et qui a entrepris, notamment, une enquête auprès des anciens stagiaires, pour entendre leurs suggestions.

Orientation au niveau du gymnase et de l'université.

Entré en fonctions, le conseiller d'orientation a pris contact avec les directions des gymnases et les facultés universitaires, et aussi avec l'Office cantonal d'orientation professionnelle, qui lui a accordé l'hospitalité de

ses locaux. Il faut reconnaître que, si la collaboration avec l'orientation scolaire et professionnelle en général est réalisée de manière efficace et heureuse, il ne paraît pas en revanche que les facultés mettent l'orientation au premier rang de leurs préoccupations.

Décentralisation des établissements secondaires

Comme on peut le lire dans la chronique de l'enseignement secondaire, le département est acculé par le manque de locaux. Aussi, la réalisation des projets d'Yverdon est poussée activement; des sommes ont été inscrites au budget d'investissement, en vue de permettre, compte tenu des données dont on dispose, la construction d'un Centre gymnasial dans la région de La Tour-de-Peilz, puis d'un troisième gymnase à Lausanne.

Réorganisation du Conseil d'Etat

La loi d'organisation du Conseil d'Etat est en voie de révision; en ce qui concerne l'instruction publique, le projet lui attribue l'enseignement postscolaire de la gymnastique et des sports, ce qui permettra la création d'un Office de l'éducation physique de la jeunesse.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'enseignement primaire vaudois est présentement placé sous le signe d'une évolution marquée par l'influence:

- de l'accroissement continu et important des effectifs;
- des travaux en cours en vue de l'harmonisation des programmes romands;
- du changement de régime (école obligatoire dès l'âge de 6 ans révolus, début de l'année scolaire en automne) sur lequel s'est prononcée la Conférence suisse des chefs de départements de l'Instruction publique;
- de la recherche de nouvelles structures, conduite par le Conseil de la réforme et de la planification scolaires.

Les effectifs d'élèves ont passé de 52 401 en 1967 à 53 725 en 1968, puis à 55 532 en 1969. Ceux des maîtres ont parallèlement progressé de 2298 à 2350 et à 2427. Malgré cela, la pénurie de personnel enseignant s'est atténuée grâce aux mesures extraordinaires prises depuis quelque six ans: ouverture d'une Ecole normale à Yverdon, de classes d'Ecole normale à Montreux, renforcement du recrutement parmi les gymnasiens par l'organisation d'une nouvelle voie de formation spécifique à leur intention, cours spéciaux pour vocations tardives.

La politique de regroupement des classes rurales et semi-rurales a été poursuivie: elle touche d'une part un nombre grandissant de communes (260 sur 386) et aboutit d'autre part à la création de cercles scolaires plus importants. Elle est aussi appliquée maintenant de manière systématique aux classes supérieures, qui dispensent un enseignement du second degré.

L'organisation des classes primaires terminales (élèves de 13 à 16 ans) en classes à option se généralise dans les villes et les régions semi-rurales, en même temps qu'elle se perfectionne. La formation des maîtres de ce degré est à l'ordre du jour et va recevoir prochainement une solution.

Cette évolution se répercute sur l'enseignement ménager: les classes trop peu nombreuses sont progressivement fermées et leurs élèves incorporées à celles qui subsistent ou au système des classes à option, dans lesquelles une large part est faite aux arts domestiques.

L'éducation des enfants handicapés, qui prend une grande extension, est arrivée à un tournant: elle dépendait jusqu'ici de l'enseignement primaire; une étude est en cours, dans le cadre d'une réorganisation des départements cantonaux, pour la placer sous la direction d'un organisme spécial.

En matière d'enseignement, les modifications envisagées le sont dans la perspective des programmes et des méthodes que mettent au point les commissions intercantionales à l'œuvre, auxquelles le futur Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques apportera bientôt sa collaboration.

La construction scolaire est marquée depuis quelque temps par une évolution telle que le Conseil d'Etat a désigné un important groupe de travail qui, réunissant architectes et pédagogues, est chargé à la fois d'examiner les projets franchement novateurs et de proposer une nouvelle réglementation.

ERNEST CAVIN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Parmi les problèmes qui préoccupent particulièrement le Département de l'instruction publique, il faut citer les besoins toujours croissants en locaux et la pénurie de maîtres qualifiés dans l'enseignement des mathématiques et des sciences.

1. *Locaux*

Les 18 collèges situés hors Lausanne résolvent leurs problèmes particuliers par leurs propres moyens: extension du bâtiment existant ou construction d'un nouvel édifice.

La ville de Lausanne a des constructions en vue, voire en chantier, mais l'explosion démographique a pris de vitesse le plan de construction. En dépit de l'ouverture de classes dans quelques communes périphériques, les autorités lausannoises ont dû se résoudre à installer provisoirement des pavillons dans les préaux et même à louer des appartements.

Les établissements d'enseignement secondaire supérieur subissent, bien sûr, les conséquences de cette augmentation des effectifs au niveau du collège. Comme toutes les solutions de fortune ont été épuisées, il ne subsiste qu'un remède, l'essaimage ou décentralisation:

- une Ecole normale complète a été installée il y a quelques années à Yverdon;
- des classes du degré inférieur de l'Ecole normale ont été déjà ouvertes à Montreux; l'expérience va se prolonger jusqu'au brevet;
- la situation est si aiguë dans les deux gymnases que la seule solution pour 1970 paraît être l'ouverture à Vevey de quatre classes rattachées au collège de cette ville;
- l'Ecole supérieure de commerce cherche à se libérer des classes de la division inférieure et demande aux collèges de les prendre en charge.

2. *Pénurie de maîtres*

Dans le secteur des disciplines littéraires, le recrutement en maîtres qualifiés, porteurs de titres légaux, reste précaire. Il ne peut être repourvu à tous les postes vacants et le Département se voit contraint d'engager de nombreux maîtres temporaires dont la formation, insuffisante, donne du souci aux responsables.

Dans le domaine de l'enseignement des mathématiques et des sciences, la situation est indiscutablement grave. La grande majorité des jeunes licenciés sont absorbés par la recherche et renoncent, tout au moins pendant quelques années, aux carrières de l'enseignement.

Faute de candidats, les postes vacants doivent être confiés temporairement à des étudiants, des ingénieurs, des étrangers ou à des personnes dont la formation scientifique et pédagogique est insuffisante. La qualité de l'enseignement souffre de cette carence.

Des études sont en cours pour la création d'un brevet de maître de mathématiques et de sciences, d'un niveau inférieur à la licence, mais cependant suffisant pour l'enseignement dans les collèges.

3. *Examens d'admission*

Les admissions au collège, à 10 ou 11 ans, se font sur la base d'un examen unique de trois demi-journées, que les maîtres secondaires font passer aux candidats au début de mars, et qui comprend des épreuves de connaissances et des épreuves d'aptitudes. Des critiques, souvent assez vives et non totalement dépourvues de fondement, ont amené le Département à reprendre l'étude de ce problème: une solution est en vue qui permettra de tenir compte des résultats du travail en classe primaire et d'alléger l'examen proprement dit.

4. *Divers*

— Une disposition légale récente prévoit qu'un ou plusieurs doyens peuvent être adjoints au directeur d'un établissement.

En l'espace de quelques années, le nombre des doyens a crû considérablement: ils sont actuellement 28 répartis dans 16 établissements. Leur statut a été précisé, en ce sens qu'ils obtiennent, en sus de leur traitement de maître, une indemnité annuelle assurable à la Caisse de pensions de l'Etat.

— Au sujet de la « contestation » et la demande de « participation » des élèves du niveau gymnasial, des mesures ont été prises pour inclure dans le règlement des établissements une disposition instituant un « conseil des délégués », organe consultatif et d'information réciproque. Cette adjonction ne constitue d'ailleurs souvent qu'une légalisation de ce qui existe déjà dans les faits depuis de longues années.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. *Aide de la Confédération aux cantons universitaires*

C'est le 1^{er} janvier 1969 que sont entrées en vigueur les dispositions légales de l'aide fédérale aux universités.

Le canton de Vaud a introduit auprès de la Conférence universitaire suisse des demandes de subventions pour les travaux d'investissements suivants:

- Collège propédeutique de Dorigny, construction et équipement, coût total: Fr. 33 500 000.—.
- Institut de physiologie, dernière étape des travaux de transformation, coût total: Fr. 350 000.—.
- Institut de chimie, 3^e étape des travaux de transformation, coût total: Fr. 700 000.—.
- Hôpital psychiatrique universitaire de Cery, 4^e étape des travaux de transformation, coût total: Fr. 15 500 000.—.
- Hôpital cantonal universitaire, pour travaux en cours, coût total Fr. 13 100 000.—.

Sur le plan cantonal, un groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat a préparé un projet d'arrêté fixant la procédure à appliquer en vertu de la loi fédérale d'aide aux universités et de son ordonnance d'exécution.

La collaboration entre les cantons universitaires s'est intensifiée en particulier entre les universités romandes; des conventions pour l'enseignement du 3^e cycle en lettres, en mathématiques et en chimie ont été adoptées par les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève.

2. *Ecole polytechnique fédérale de Lausanne*

C'est le 1^{er} janvier 1969 que l'EPUL est devenue EPFL et que cette institution a été transférée à la Confédération.

Ce passage a soulevé inévitablement une foule de questions qu'il s'agit de régler. D'entente entre le Département fédéral de l'intérieur et le Conseil d'Etat, une commission a été désignée pour examiner l'ensemble des relations entre l'Université et l'Ecole polytechnique. Présidée par M. le D^r de Haller, membre du Conseil suisse de la science, elle comprend quatre délégués de la Confédération et quatre du canton. On peut se réjouir de l'efficacité de son travail et des résultats obtenus.

Dans le domaine des relations avec l'EPFL, il faut souligner l'importance et la nécessité des contacts touchant aux constructions à Dorigny.

3. *Avant-projet de loi sur l'Université de Lausanne*

La commission extra-parlementaire désignée par le Conseil d'Etat pour examiner l'avant-projet de nouvelle loi sur l'Université s'est réunie à trois reprises. Elle s'est ajournée durant quelques mois, à la demande du Rectorat de l'Université qui désirait, auparavant, procéder à une large consultation auprès des professeurs, du corps intermédiaire et des étudiants.

Le Conseil d'Etat a examiné un rapport très intéressant et contenant des idées originales sur l'autonomie financière de l'Université. Cette question sera reprise dans le cadre des travaux de la commission extra-parlementaire.

4. *Cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny*

A la suite des décisions prises par le Grand Conseil vaudois, les travaux de construction du Collège propédeutique ont débuté au printemps. Ils se poursuivent sans retard; le chantier est très important puisque 150 à 200 ouvriers y travaillent en permanence. Tout laisse prévoir que les délais seront tenus et qu'en automne 1970 le Collège propédeutique sera prêt pour la reprise des cours.

Le Comité directeur poursuit sans relâche ses études. Il dispose maintenant d'un bureau bien équipé avec un directeur, un architecte du plan directeur et un architecte des constructions.

Dans la planification des travaux à entreprendre à Dorigny, l'Institut de physique occupe la seconde place et sa construction partira sitôt le Collège propédeutique achevé. Un architecte a été désigné pour élaborer les projets.

En conclusion, on peut se réjouir de tout ce qui a été fait pour l'Université de Lausanne au cours de l'année écoulée. Même s'il reste beaucoup à faire, l'ardeur mise à régler certains problèmes permet d'envisager l'avenir avec un certain optimisme.

ROBERT ANKEN